



caisse de retraites du personnel de la ratp



En cours

Demande de retraite personnelle

Caisse de Retraites du Personnel de la RATP
201 rue Carnot
94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex

www.crpratp.fr
01.49.74.72.20

DEMANDE DE RETRAITE PERSONNELLE

Informations pratiques

Vous avez exercé une activité salariée à la RATP. Avec cette demande vous pouvez obtenir votre retraite auprès de la Caisse de Retraites du Personnel de la RATP

Cette demande ne permet pas d'obtenir la retraite auprès des autres régimes.

Nous vous recommandons de déposer votre demande auprès de notre organisme **quatre à six mois** avant la date que vous choisirez comme point de départ de votre retraite. Toute demande prématurée sera retournée.

Adressez-nous votre demande complétée, datée, signée et accompagnée des justificatifs demandés.

Si par la suite vous avez droit à une majoration de pension au titre de l'éducation d'au moins trois enfants, il conviendra de nous adresser une demande de majoration pour enfants que vous pourrez également télécharger sur notre site : www.crpratp.fr/vos-formulaires.

Nos conseillers retraite sont à votre disposition. Ils sont là pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.

Nous vous informons que les données à caractère personnel recueillies par cette demande font l'objet de traitements. Le responsable du traitement est la Caisse de retraites du personnel de la RATP. Les finalités poursuivies par ces traitements sont le calcul et la liquidation de votre pension de retraite du régime spécial du personnel de la RATP. Les données à caractère personnel de ce traitement sont conservées pendant la durée du versement de la pension de retraite à compter de la collecte. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. A cet effet, vous pouvez prendre contact directement avec la Caisse de retraites du personnel de la RATP.

CUMUL EMPLOI RETRAITE

Dans le cadre de la législation du cumul emploi-retraite (articles L161-22 et D161-2-5 et suivants du code de la sécurité sociale), vous avez l'obligation de déclarer à la CRP RATP toute reprise d'activité rémunérée.

A défaut, vous vous exposez, si les conditions de cumul ne sont pas remplies, à devoir rembourser les arrérages de pension indûment perçus.

Si vous partez en retraite avant 55 ans, vous n'êtes pas concerné.

Cessation d'activité :

Je soussigné.....déclare sur l'honneur cesser toute activité professionnelle salariée ou non salariée le*

* Indiquez votre date de départ souhaitée.

Dans tous les cas, la poursuite ou la reprise d'une activité salariée ou non salariée, après la date de départ à la retraite, n'ouvre aucun droit supplémentaire à retraite auprès des régimes de base ou complémentaire, sauf si la première retraite de base dont vous avez bénéficié a pris effet avant le 1^{er} janvier 2015.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande et avoir pris connaissance des risques encourus en cas de fausse déclaration.

Je m'engage :

- à faciliter toute enquête pour les vérifier.
- A signaler immédiatement tout changement de situation, y compris les changements d'adresse.

Fait à :

Signature :

Le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L.114-17 du code de la sécurité sociale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Justificatifs (originaux ou photocopies) à fournir

Dans tous les cas	<ul style="list-style-type: none">- Votre carte d'identité, ou passeport et une copie intégrale d'acte de naissance (livret de famille non recevable).- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de caisse d'épargne (RICE).-
Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants	<ul style="list-style-type: none">- Copie intégrale d'acte de naissance par enfant
S'il y a lieu	<ul style="list-style-type: none">- Jugement de divorce intégral

Nous vous remercions de nous faire part de toute modification de votre situation, même temporaire.

Tout changement d'adresse devra être signalé, dans les plus courts délais par lettre datée et signée.

Tout élément porté à la connaissance de la caisse indiquant un changement de situation donnera lieu à suspension de la pension jusqu'à régularisation de la part de l'assuré.